Commune d'ETH

République française, Département du Nord
Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

PROCES-VERBAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 24 février 2025
Convocation en date du : 17 février 2025
Nombre de Membres : 11
En exercice ayant pris part à la délibération : 10 dont 4 procurations

Le vingt-quatre février deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire en salle de réunion (1ère étage) de la mairie d'Eth sous la présidence de Madame Pierrette GUIOST, Maire.

Etaient présents : Messieurs GENAMEZ, ROGER, WANDOLSKI
Mesdames GUIOST, LARA, STIBLING

Absents : Messieurs HECQUET, JUZAC, KRIEGEL, RYCKEBUSCH, GILBERT

Secrétaire de séance : Madame LARA Marie-Claire

Ordre du jour :

Procès-verbal :

Arrêt du procès-verbal de la séance du 06/12/2024

Délibérations :

1. MDPH59 et DEPARTEMENT DU NORD : Délibération autorisant le Maire à signer la convention de partenariat pour lutter contre l'isolement des Aînés et des plus fragiles en situation de handicap

Questions diverses :

A. TRAVAUX : état d'avancement des travaux
B. BUDGET : point financier, prêt relais
C. SIDEN-SIAN : fiscalisation de la contribution DECI 2025 (Défense Extérieure Contre l'Incendie)

Procès-verbal :

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que le procès-verbal de la séance du 24 février 2025 a été transmis par mail à tous les membres du Conseil Municipal.

Elle demande aux Conseillers s'il y a des précisions ou modifications à apporter à celui-ci.

Aucune remarque n'ayant été formulée, Madame le Maire prononce l'arrêt du procès-verbal de la séance du 24 février 2025.

Délibérations

1. **DELIBERATION 001/2025 :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de signer une convention entre la commune, le département du nord et le groupement d'intérêt public « maison départementale des personnes handicapées du nord ».

Cette convention a pour but de nouer un partenariat dans un cadre renforcé au regard des enjeux de la lutte contre l'isolement pour les publics fragiles âgés et / ou en situation de handicap.

Vu la convention de partenariat pour lutter contre l'isolement des Aînés et des plus fragiles en situation de handicap ci-annexée ;

Après en avoir délibéré

Par 8 Voix POUR, 0 Voix CONTRE et 0 ABSTENTION(S),

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré à Eth, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Questions diverses

A. **TRAVAUX : état d'avancement des travaux de la mairie + divers**

- Concernant le désamiantage de la mairie (salle des mariages + plinthes bureau secrétaire) on est en attente des devis après visite de 3 entreprises
- Concernant les fondations de l'extension, une deuxième étude a été demandée auprès de la Ste Verbeke pour finaliser l'option des pieux.
  On ne sait pas ce jour, précisément quand les travaux vont commencer.
- Pour information, suite au contrôle annuel des cloches de l'église par la Ste Lepers, il s'avère qu'un moteur est HS. Le devis s'élève à 1300 €.
- La CCPM nous informe que les poubelles défectueuses, qui n'ont pas pu être pucées, seront enlevées le 4 mars au matin.
- Réfection de la rue d'en haut (côté départementale). Le responsable voirie d'Avesnes est venu constater ce 24 février l'état de la route. Sa réfection n'est actuellement pas programmée car elle est encore en bon état. Dès que l'on constate des « nids de poule » on doit le signaler immédiatement aux services départementaux qui viendront les « colmater ».
- Rembarde de l'église : pas encore de devis pour la plantation d'une haie

B. BUDGET : point financier, prêt relais
Madame le Maire remet aux conseillers un bilan financier, prévisionnel, sur les résultats de l'exercice 2024.

C. SIDEN-SIAN : fiscalisation de la contribution DECI 2025 (Défense Extérieure Contre l'Incendie)
Comme les années précédentes, on maintient la fiscalisation de la contribution DECI

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour de la séance, Madame le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et lève la séance à 21h15.

Fait à Eth, le 28 février 2025
La secrétaire de séance
Marie Claire LARA

MAIRIE D'ETH (NORD)

Arrêt du Procès-verbal

Séance du 9 avril 2025

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que le procès-verbal de la séance du 24 février 2025 a été transmis par mail à tous les membres du Conseil Municipal.

Elle demande aux Conseillers s'il y a des précisions ou modifications à apporter à celui-ci.

Aucune remarque n'ayant été formulée, Madame le Maire prononce l'arrêt du procès-verbal de la séance du 24 février 2025.

Procès-verbal arrêté le : 9/04/2025

Le Maire,
Pierrette GUIOST

MAIRIE D'ETH (NORD)
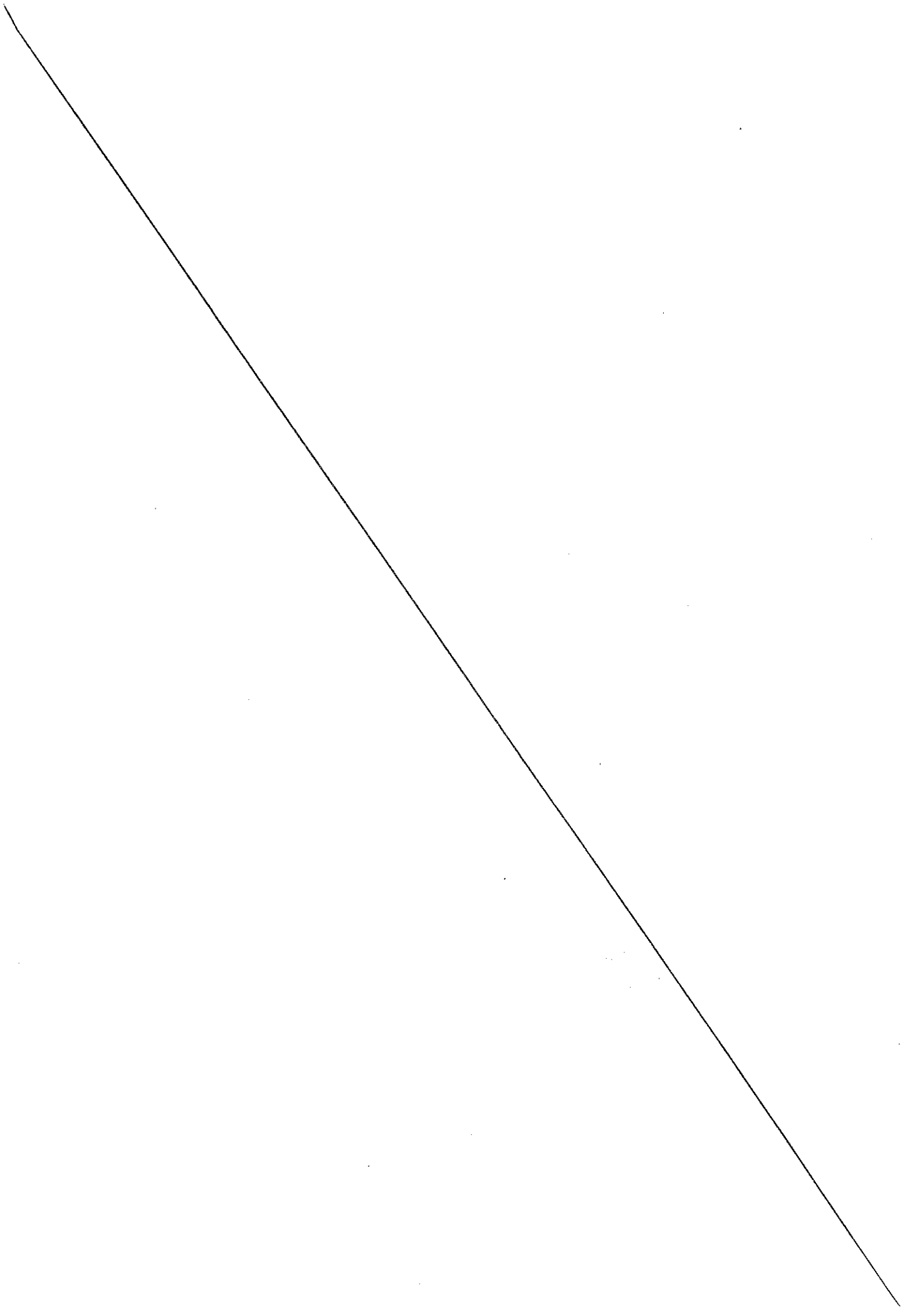
La/Le Secrétaire de séance
Laurent GENAMEZ